

COMMUNIQUE DE PRESSE

2ème Plan Régional Santé Environnement en Pays de la Loire : point sur les premiers résultats

Vendredi 10 février de 9h00 à 16h00

Conférence de presse à 14 h 30 à l'École des Mines de Nantes

L'historique

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE2) 2010-2013 a été signé par le préfet de la région Pays de la Loire, la directrice générale de l'Agence régionale de santé et le président du Conseil régional le 17 décembre 2010. Son objectif : **préserver ou créer un environnement favorable à la santé des habitants des Pays de la Loire.**

En effet, d'après l'organisation mondiale de la santé, 24% des maladies et 23% du nombre de décès dans le monde sont attribuables à des facteurs environnementaux. En France, on estime que 30 000 décès anticipés (avant 65 ans) par an seraient liés à la pollution atmosphérique urbaine et que 5 à 10% des cancers seraient liés à des facteurs environnementaux.

Cette **première journée régionale de bilan intermédiaire** doit permettre aujourd'hui de faire le point d'avancement des 10 priorités d'actions du plan. Elles concernent **l'air extérieur et intérieur, la ressource en eau, l'eau distribuée, l'amiante, l'habitat indigne, le bruit, les zones de cumul de nuisances environnementales, les risques auditifs liés à la musique amplifiée, l'éducation à la santé environnementale.**

Des témoignages

Les **principaux faits marquants** des années 2010 et 2011 du PRSE2 sont évoqués de manière concrète et illustrés par les témoignages d'acteurs locaux (cf programme de la journée): industriel, professionnels, associations, collectivités et services de l'État. Par exemple :

- Les industriels, mobilisés par la DREAL, contribuent de manière importante à l'intention du PRSE2 de réduire les émissions à la source de substances toxiques, que ce soit dans l'air ou dans l'eau. **Airbus Bougenais** témoigne des gains obtenus ces dernières années s'agissant de la réduction de ses émissions industrielles, notamment de perchloroéthylène.

- L'habitat indigne reste un mal inacceptable de notre siècle, qui nécessite une large mobilisation des acteurs pour repérer les personnes en mal logement et remédier à ces situations. Des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne ont été mis en place dans les 5 départements de la région pour y parvenir. La lutte contre l'habitat indigne est une action prioritaire du PRSE2, animée par la DREAL et l'ARS. **La Direction départementale de la cohésion sociale, le Conseil général et la délégation territoriale de l'ARS** témoignent du dispositif déployé en Vendée.

- Agir favorablement à sa santé et à son environnement, cela peut relever également des comportements de chacun. Sous l'impulsion de l'ARS, les acteurs de l'éducation à la santé et au développement durable s'associent pour développer les actions en direction du public. **L'Ireps, le**

Graine, le réseau des Centres Départementaux de Documentation Pédagogique et des CPIE travaillent ensemble pour faciliter l'accès à des outils pédagogiques qui permettent d'aborder ces notions avec le public.

- Nous passons 90% de notre temps à l'intérieur des bâtiments. Dans ces conditions, la protection des populations, en particulier les plus sensibles, contre les polluants intérieurs est un enjeu majeur. Une revue experte des risques et une information sur le nouvel étiquetage sanitaire des matériaux de construction et de décoration sont suivies de deux tables rondes: quels conseils pour les professionnels ? Comment informer le public ?

L'appel à projets

En 2012, un appel à projets Etat (DREAL-DIRECCTE)-ARS sera lancé début mars pour soutenir des projets qui contribuent aux objectifs prioritaires du PRSE2 et pour faire émerger des actions collectives. 300 000€ seront mobilisés pour accompagner des associations, collectivités, industriels (pour des actions collectives uniquement), organisations professionnelles, pour des actions en faveur de la santé environnementale. Ce sera également l'occasion d'élargir le panel des acteurs impliqués au sein du PRSE2, notamment pour sensibiliser, éduquer, former ou informer sur la santé environnementale.

Les acteurs

L'équipe projet qui assure l'animation globale du PRSE2 est composée de l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (Direccte) et des services du Conseil régional (Direction des solidarités).

Retrouvez les 10 actions du PRSE2 et des informations complémentaires sur internet :

www.ars.paysdelaloire.sante.fr > *votre santé* > *votre environnement* > [plan régional santé environnement](#)

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

Contacts Presse :

ARS : Charline LACROIX - ars-pdl-communication@ars.sante.fr 02 49 10 41 75

Région des Pays de la Loire : 02 28 20 60 61 - laurence.guimard@paysdelaloire.fr

Préfecture – Dreal : Anita Robin-Truffet, chargée de communication à la DREAL des Pays de la Loire (tél : 02 53 46 59 00) - mcom.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr